

Enquête publique modification du PLU "Grand PARC" Mars-Avril 2013

Demandes au Commissaire-Enquêteur

Afin de formaliser des demandes déjà effectuées oralement :

Le commissaire Enquêteur dispose de pouvoirs lui permettant de se faire communiquer les documents existants pertinents à son enquête.

Compte-tenu du caractère éminemment succinct de la description au dossier du projet de la Mairie nécessitant l'évolution projetée du PLU, d'une part et d'autre part de l'avancement des tractations de celle-ci avec divers intervenants, dans le cadre du remplacement par anticipation et à son initiative d'une concession de délégation de service public, par un bail emphytéotique à construction dans l'intention affirmée de mieux contrôler la nature des constructions,

pourrait-il pour ses besoins propres et ceux du public auquel est soumise l'enquête se faire communiquer les documents préalables de projets, avant-projets, descriptions, chiffrages, intentions ... élaborés dans le cadre de la consultation (cahier des charges) et de la remise d'offres (réponses) pour le nouveau contrat envisagé pour la gestion du Parc des Expositions ?

Compte-tenu des calendriers ceux-ci sont sans doute disponibles aujourd'hui.

Pourrait-il faire compléter le dossier d'enquête en Mairie du 15^{ème} par un exemplaire du PADD document supérieur au PLU, cité dans le rapport de présentation, afin de permettre au public une comparaison sur place.

En effet le PADD est largement accessible en ligne sur Internet, mais le dossier d'enquête ne l'est pas, il n'est donc pas possible d'effectuer une quelconque lecture simultanée et examen comparatif, que ce soit localement ou à distance un des deux documents faisant toujours défaut.

En l'espèce, la compatibilité évoquée et le commentaire effectué sur des citations extraites du PADD semblent résulter dans le dossier d'une lecture particulière de ce document, tout à fait contestable, qu'il est permis de ne pas partager, mais que seul l'accès au document original permet de percevoir aisément.